

Motion

Renouvellement partiel des sections à mi-parcours.

La durée des mandats des sections est désormais portée à 5 ans et, pour toute personne qui souhaiterait faire deux mandats, l'engagement sera de 10 ans. Cette durée risque de réduire sérieusement l'enthousiasme des chercheurs, enseignants-chercheurs et ITs à faire deux mandats. Dans un souci de maintenir une certaine continuité du travail du Comité National, la section 26 propose une modification de la procédure, permettant de renouveler partiellement une section à mi-parcours sous la forme d'un tuilage. Par exemple, une moitié de la section pourrait faire un mandat 2016-2020 puis être renouvelée pour 2021-2025, et ensuite tous les 5 ans, tandis qu'une autre moitié pourrait faire un mandat 2016-2018 puis être renouvelée pour 2019-2023, et ensuite tous les 5 ans. Cette procédure permettrait à chaque membre de la section de suivre tous les chercheurs et tous les laboratoires affiliés à la section au cours d'un quinquennat complet, assurant la continuité et le renouvellement nécessaires au meilleur travail du Comité National.

M. Georges DI SCALA
Président de la section 26

Motion adoptée le 18/11/2015

NBR votants : 16 oui, 3 abstentions, 1 non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS,
- Mme Catherine Jessus, directrice de l'INSB,
- Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité National,
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN,
- Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science,
- Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.